Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 82 (1955)

Heft: 6

Artikel: Le "Conseil" des patoisants romands

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229463

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le «Conseil»

des patoisants romands

a siègè en vue de la cèrèmonie de distribution des prix du Grand Concours de Radio Lausanne...

Dimanche 6 janvier, Salle des Vignerons, en gare de Lausanne, tous les membres du « Conseil des patoisants » et tous les présidents des jurys cantonaux du grand concours de Radio-Lausanne siégeaient...

Il s'agissait de classer et récompenser, selon leurs mérites, plus de quatre-vingts concurrents. Tâche ardue, délicate, semée d'embûches, tâche à laquelle s'étaient attachés des jurys soucieux avant tout de l'authenticité de nos « vieux langages » qui, pour être valables, doivent satisfaire au génie du lieu...

Il appartenait à l'assemblée plénière de répartir les prix et, cela fait, d'ouvrir les enve-

loppes révélant le nom des auteurs...

Le secret reste bien évidemment de rigueur! Bornons-nous donc à dire que cette importante séance fut ouverte par M. Charles Montandon, président qui félicite tous les patoisants pour l'activité qu'ils déploient dans tous les cantons en fondant des « Amicales », en organisant des soirées. Il regrette que la Fête des Vignerons n'ait inscrit à son programme qu'une seule chanson en patois : Les Armaillis.

M. Fernand-Louis Blanc, président de tous les jurys et grand Patron du Concours, se plaît à reconnaître l'accueil très sympathique rencontré dans les milieux officiels et gouvernementaux. On s'y montra généreux et compréhensif à l'égard de notre mouvement dont le but est de permettre à chaque Romand d'être pleinement lui-même selon l'esprit cantonal qui l'anime, et la vraie sève qu'il sent monter en lui.

On entend alors successivement les rapports de M. Schulé pour les concours catégorie C (les questions d'orthographe qui y ont été traitées feront l'objet d'une étude plus poussée dont nous reparlerons), de MM. Léon Monney



— Figurez-vous, ma chère, que mon fils m'a appelé « Bedoume » parce que je n'ai pas appris le patois à l'école!

Cliché obligeamment prêté par la Feuille d'Avis de Lausanne.

(Fribourg), Maurice Zermatten (Valais), Ernest Juillerat (Jura), Henri Nicolier (Vaud) et des rapports écrits émanant de personnalités de Haute-Savoie et du Val d'Aoste.

L'assemblée se met d'accord sur des maquettes concernant diplômes et médailles que recevront tous les concurrents, puis elle décide d'attribuer un titre honorifique aux meilleurs, celui de MAINTENEUR...

Nous nous en voudrions de ne pas féliciter, ici, et de tout cœur, MM. F.-L. Blanc, Ch. Montandon et tous les membres du jury qui ont accompli avec conscience et un discernement qui les honore un travail considérable.